

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 13 septembre 2021 à 19h30, au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire Deny Lépine, madame la conseillère Émilie Garneau et messieurs les conseillers Christian Caron et Jean-Marc Julien, tous membres du conseil et formant quorum.

Mesdames Julie Quintin et Carmen Marquis étaient absentes

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2021-09-106

Ordre du jour.

Il est proposé par M. Christian Caron
Et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2021-09-107

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil.

2021-09-108

Achat de défibrillateurs

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) a recommandé aux municipalités de doter leurs établissements où sont pratiqués des activités physiques de défibrillateurs externe automatique (DEA);

Considérant que la CGPNRP a confirmé son intérêt à payer un appareil pour le bâtiment d'accueil de Parc Naturel régional de Portneuf;

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban procède à l'achat de 4 DEA selon la soumission numéro 3370 de Formation prévention Secours au montant de 8 530 \$ + taxes.

2021-09-109

Demande d'aide financière – Programme d'aide financière en soutien à la coopération intermunicipale

Attendu que la municipalité de Saint-Alban a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que les municipalités de Saint-Alban et de Sainte-Christine-d'Auvergne désirent présenter un projet de prise en charge d'un chemin privé desservant des résidents des deux municipalités dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

En conséquence, il est proposé par Mme Émilie Garneau et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban s'engage à participer au projet de prise en charge d'un chemin privé desservant des résidents des deux municipalités et à assumer une partie des coûts;

Que le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

2021-09-110

Renouvellement du contrat de service de la SAAQ

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban procède au renouvellement de son contrat de service avec la SAAQ pour l'année 2022.

2021-09-111

Réfection d'une partie du rang de l'Église Nord

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accorde à Construction et pavage Portneuf inc. le mandat de réfection d'une partie du rang de l'Église Nord selon leur soumission numéro DC21-031 au montant de 16 250 \$ + taxes.

2021-09-112

Autorisation de signature – Achat d'une partie du lot 4 616 061 du cadastre du Québec

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban achète de M. Jocelyn Savard, avec la garantie légale, franc et quitte de toute priorité et hypothèque, un terrain ou emplacement situé dans la Municipalité de Saint-Alban, connu et désigné comme une partie du lot 4 616 061 du cadastre du Québec, comté et circonscription foncière de Portneuf; tel que décrit (parcelles 1 à 3) par M. Frédéric Matte, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3681 de ses minutes;

Que cet achat soit fait pour la somme de quatre-vingt-quatorze mille trois cents dollars (94 300\$), payable par l'acquéreur en deux versements. La première moitié sera payé lors de la signature de l'acte de vente notarié à intervenir et la seconde moitié en janvier 2022. La prise de possession et tous ajustements se feront lors de la signature de l'acte de vente;

Que soit inscrit à l'acte de vente que le vendeur consent une priorité d'achat à la Municipalité sur la partie résiduelle du lot 4 616 061 du cadastre du Québec;

Que les frais et honoraires du notaire instrumentant soient à la charge de la municipalité de Saint-Alban ;

Que M. Deny Lépine, maire ou M. Christian Caron, maire suppléant, conjointement avec M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier ou Mme Denise Trépanier, secrétaire-trésorière-adjointe, soient et sont par les présentes autorisés à exercer tous et chacun des pouvoirs ci-dessus énumérés, de même qu'à:

1. Établir la propriété de l'immeuble acheté, et à cet effet faire mettre à jour le dossier de titres; fixer les moments d'entrée en jouissance; convenir du mode, des dates et du lieu du paiement

du prix de vente et de toute taxe sur les produits et les services (T.P.S.) et de toute taxe de vente provinciale (T.V.Q.), les toucher, soit au comptant, soit aux dates convenues ou par anticipation; percevoir tout intérêt et accessoire; exiger toute garantie et stipuler toute clause usuelle dans une vente à terme;

2. De toute somme reçue comptant ou à terme ou par anticipation, donner quittance, remettre tout titre et toute pièce;
3. Aux effets ci-dessus, passer et signer tout acte et document, recevoir signification et généralement faire le nécessaire; payer tous frais, honoraires et déboursés à qui de droit et à l'effet ci-dessus, signer tous actes et documents, substituer, élire domicile et généralement faire le nécessaire; de même qu'à effectuer toute déclaration et à stipuler toutes clauses et conditions jugées à propos, dans l'intérêt de la Municipalité;
4. Constituer toute servitude personne, réelle ou personnelle, temporaire ou perpétuelle, soit contractuelle, soit par destination du propriétaire, et grever tout immeuble de la Municipalité à cette fin et qu'ils jugeront à propos dans l'intérêt de la Municipalité.

2021-09-113

Appui d'une demande à la CPTAQ – Transport Gilles Tessier Inc.

Considérant que Transport Gilles Tessier Inc. désire renouveler son autorisation pour l'exploitation d'une sablière dans le rang de l'Église Nord;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale;

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal appui la demande de transport Gilles Tessier Inc. à la CPTAQ.

2021-09-114

Appui d'une demande à la CPTAQ – Élia Vanzeebroek-Marcotte

Considérant que Élia Vanzeebroek-Marcotte désire enregistré un droit de passage au bénéfice du lot 5 955 801 (non agricole) sur les lots 5 557 903 et 5 021 090;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal appui la demande de Élia Vanzeebroek-Marcotte à la CPTAQ.

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondances

Solde au compte chèque et solde de la marge de crédit.

En date du 13 septembre 2021, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 62 253.38 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

Comptes à payer – Août 2021

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et
secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
GIRARD, ALEX	9561	436.12 \$
PAX EXCAVATION	9562	67 291.42 \$
BLANCHAR, DENIS (REMB. TAXES)	9563	248.38 \$
PARC REGIONAL (REMB. TAXES)	9564	970.77 \$
DOUVILLE, RENE (REMB. TAXES)	9565	372.21 \$
ADN COMMUNICATION	9566	77.03 \$
AGI INC.	9567	22.40 \$
ANIMATIONS L'HEUREUX (LOISIRS)	9568	402.41 \$
AUTOCAR PORTNEUF	9569	608.80 \$
BASLER, MARIE-SOLEIL	9570	25.32 \$
BOIVIN GAUVIN	9571	179.94 \$
MORGAN COMMUNICATION	9572	848.52 \$
CAPSA	9573	1 613.26 \$
CHAMPAGNE&MATTE	9574	3 564.23 \$
CINEMA ALOUETTE (SORTIES CAMP JOUR)	9575	1 121.01 \$
CONSTRUCTION PAVAGE PORTNEUF	9576	293.04 \$
COOP ST-CASIMIR	9577	265.02 \$
COURRIER DE PORTNEUF	9578	312.73 \$
DERY TELECOM	9579	48.87 \$
DISTRIBUTION EMCO	9580	1 652.94 \$
ENGLOBE	9581	3 789.78 \$
LES ENTREPRISES A. MASSICOTTE	9582	425.41 \$
EXCAVATION C.E. FALARDEAU	9583	3 914.90 \$
EXTINCTEUR WT	9584	393.33 \$
FALARDEAU, PASCAL	9585	768.82 \$
GIRARD, CAROLINE	9586	13.79 \$
GLS LOGISTICS	9587	34.74 \$
GOULET, ALAIN(CELL.)	9588	58.02 \$
GROUPE CLR	9589	549.58 \$
IMPRIMERIE	9590	764.58 \$
JAMBETTE	9591	4 639.13 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	9592	585.00 \$
ENROFINS ENVIRONEX	9593	649.60 \$
LAFLAMME, EMILIE (REMB. NON- RESIDENTS)	9594	95.00 \$
LEFEBVRE, JEAN-PIERRE	9595	200.00 \$
ANNULE	9596	0.00 \$
ALIMENTATION DUSABLON	9597	212.60 \$
ANNULE	9598	0.00 \$
MATERIAUX AUDET	9599	3 076.67 \$
MESSAGERIE WISEMAN	9600	79.33 \$
VEOLIA WATER	9601	2 960.71 \$
MEUNERIE DYNAMIX	9602	109.17 \$
MINI-MIX SAINT-BASILE	9603	487.21 \$
MRC PORTNEUF	9604	92.89 \$
MUN. SAINT-CASIMIR	9605	45.25 \$
NOTARIE INC.	9606	4 363.83 \$
ORIZON MOBILE	9607	133.37 \$
PERRON, MARIO	9608	100.00 \$
PETITCLERC, ANNE-SOPHIE	9609	35.41 \$
PIERRE NAUD INC.	9610	153.66 \$
POULAILLER PORTN'OEUF	9611	30.00 \$
PUROLATOR	9612	5.99 \$

RAYMOND CHABOT	9613	2 776.64 \$
REGIE REGIONALE	9614	168.07 \$
ROY, GUYLAINE (REMB. NON-RESIDENTS)	9615	110.25 \$
SERVICES MATREC	9616	1 326.58 \$
SIGNOPLUS	9617	174.76 \$
STANTEX	9618	2 108.71 \$
STYLE DECO TENDANCE	9619	110.35 \$
TERRA SATIVA	9620	46.00 \$
TESSIER RECREO-PARC	9621	4 154.05 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	9622	8 064.02 \$
STEPHANE MARCOTTE	9623	1 824.86 \$
URLS CHAUDIERE-APPALACHE	9624	114.98 \$
VILLE DONNACANA	9625	60.00 \$
VILLE DE DONNACONA	9626	936.57 \$
VOHL INC.	9627	172.57 \$
	DAS Prov.	11 323.79 \$
	DAS Fed.	4 486.96 \$
	Télu	1 902.99 \$
	Hydro Québec	7 512.00 \$
	Eko	1 784.30 \$
	Visa	124.84 \$
	REER	2 775.18 \$
	ADT	142.67 \$
	Salaire	30 462.98 \$
	TOTAL:	191 786.31
		\$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2021-09-116

Levée de la séance

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 21h15.

Deny Lépine,
Maire

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »